

Décembre 2008



LA VIE DE LA PAROISSE



Editorial

Nous commençons souvent la nouvelle année avec de bons vœux, avec de bonnes paroles.

Un de ces bons vœux pour cette nouvelle année, c'est aussi les paroles de Jésus, dans l'Évangile de Jean, adressées à ses disciples : « Vous, vous me verrez vivant, et vous vivrez vous aussi. ». Jésus leur a adressé ces paroles au moment où les disciples étaient découragés et inquiets pour l'avenir, car ils savaient qu'ils devraient bientôt continuer à vivre sans Jésus.

C'est aussi une belle promesse pour le début d'une nouvelle année. « Nous vivrons nous aussi. ». La joie de Noël est certes derrière nous mais elle n'est pas pour autant passée, dépassée ; elle reste actuelle et actualité dans nos vies. Pour cette année avec la promesse de Jésus.

Histoire d'un mois de décembre.

Cette année, le temps de l'avent a été porté par petits et grands, jeunes ou moins jeunes, français ou anglais... chacun à pu vivre un événement qui lui correspond et qui peut être l'avoir rencontré. Ce temps a commencé par un culte des familles. Donner un sens au mot « advent », le distinguer du mot « avant » : à travers un culte plein de joie chacun à pu entendre parler de cette attente active. Après ces bruissements d'enfants ce sont les Carols qui ont raisonné dans le temple. L'association Normandy Vision pour la seconde année consécutive a organisé un « Carols services » donnant à chacun un avant goût de Noël. Le 21 décembre, c'est ensemble que les deux associations (Normandy Vision et l'Église Réformée du Bocage) ont pris plaisir à raconter Dieu dans les deux langues. Enfin le 24 décembre les jeunes du « pique-nique-moquette » ont animé la veillée. Autour de la pizza emblématique du groupe, les jeunes ont partagé à la fois le mystère de Noël et les joies de ces rencontres de chaque deuxième samedi du mois.

Enfin c'est à Vire que chacun a pu entendre ce mystère de Noël où Dieu s'est fait homme pour nous rencontrer dans l'ordinaire de notre humanité.

Petit mot au sujet des finances.

Dans le bulletin précédent, nous vous informions qu'il nous manquait encore quelques centaines d'euros pour payer la cible. Aujourd'hui un grand Merci à vous tous car c'est chose faite! Que cette nouvelle nous encourage à poursuivre nos efforts pour proclamer la Bonne Nouvelle!

ACAT

C'est le 16 juin 1974 que Hélène Engel et Edith du Tertre, de confession réformée, créent l'Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), fondée sur l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

VIE LOCALE

(dont nous célébrons cette année le 60ème anniversaire) : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Depuis, l'ACAT œuvre avec 8 000 adhérents dans 400 groupes locaux en France et 28 ACAT dans d'autres pays pour abolir la torture et les exécutions capitales.

L'ACAT est une association œcuménique de chrétiens qui agissent auprès des autorités des pays tortionnaires par l'envoi de lettres, de pétitions, de fax. Chaque envoi est « une goutte d'eau » dans l'océan d'envois mais agit sur la condition de détention de la personne pour laquelle on écrit, nous dit chaque personne libérée. En tant que chrétiens, les ACATiens prient pour les torturés mais aussi pour les bourreaux. Le deuxième texte pilier de l'ACAT est Mathieu 25, 40 : « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ».

Le groupe ACAT du Bocage a été créé par Guy Delafontenelle vers 1976. Il compte actuellement 25 adhérents et sympathisants, et se réunit autour de chaque date importante pour les droits de l'homme : janvier (Semaine de l'Unité), Veillée de prière précédant le Vendredi Saint, 26 juin journée internationale pour les victimes de la torture, septembre (réunion de rentrée), 10 décembre pour la Déclaration des Droits de l'Homme.

Un renouvellement des membres du groupe serait nécessaire pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès du public. Nos frères torturés ou emprisonnés attendent notre soutien dont dépend leur libération. Prenez contact auprès d'Irène Cojean au 02 33 64 40 51 pour vous joindre à la prochaine réunion du groupe le jeudi 22 janvier à 14h au Centre paroissial de Flers, 8 rue Jules-Gévelot.



DATES A RETENIR

Samedi 17 janvier à 18h00 à la crypte de l'église Saint Germain de Flers, 8 rue Jules Gévelot, célébration portée par le groupe « vivre ensemble ».

Mardi 20, de 20h30 à 22h30 à la salle paroissiale d'Athis, partage autour de la déclaration universelle des droits de l'homme dont on célèbre le 60^{ème} anniversaire.

Jeudi 22 à 14h00 rencontre ACAT à la salle de réunion du presbytère de Flers, 8 rue Jules Gévelot, et partage dans la joie de cette nouvelle année d'une galette des rois.

Jeudi 22 tous les jours, à 20h00 célébration à la chapelle de la communauté de Blon à Vire. portée par le groupe d'étude biblique de Vire.

Enfin une rencontre au carmel de Saint Sever se dessine également dans ce temps si particulier.

Assemblée générale

Dimanche 15 mars : Assemblée générale de l'Eglise Réformée du Bocage Normand au temple de Condé sur Noireau

SEMAINE DE L'UNITÉ

Semaine de prière pour l'unité des chrétiens

Eglise unique mais qui n'est plus unie... Paradoxe actuel du christianisme se réclamant de la même source. Malgré leurs séparations, les chrétiens peuvent encore donner un témoignage commun face aux grands défis du temps présents. Ce que nous appelons l'œcuménisme est, aujourd'hui, une réalité incontournable. Rien ne peut arrêter la dynamique engagée et que soutient



l'Esprit de Dieu plus fort que toutes nos ruptures. Il y a une volonté commune et irréversible de rétablir l'unité des chrétiens dans le monde. Au service de cette volonté, il y a 101 ans, s'est créé ce que nous appelons maintenant la semaine de prière pour l'unité. Cette semaine est chargée, dans notre paroisse, d'événements forts.

PROFIL DE LA PAROISSE

Dans notre numéro 7 de « la Vie de la Paroisse », du mois de novembre, nous avons montré que la loi de 1905 stipulait que les Eglises devaient se conformer aux règles d'organisation qui étaient les leurs avant la promulgation de la loi, c'est-à-dire pour nous, protestants, le régime presbytérien-synodal qui diffère complètement du régime hiérarchique adopté, par exemple, par l'Eglise catholique.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de ce que l'on peut définir comme un double pouvoir ou plus exactement un double centre de décision : d'une part l'assemblée des fidèles par l'entremise du Conseil (Conseil Presbytéral) qu'elle a élu et d'autre part les assemblées délibératives des délégués régionaux et nationaux, laïcs et pasteurs réunis régulièrement (les Synodes)

Nous reviendrons sur les tâches et responsabilités de chacun des centres de décisions dans un prochain numéro, mais il importe de noter que dans ce mode de gouvernement, tout pouvoir est limité par l'affirmation d'un autre pouvoir ou plus exactement tout lieu de décision doit compter avec d'autres lieux de décisions, dans la recherche d'un consensus, en cherchant ensemble la solution la plus fidèle à l'appel de Seigneur.

Le système presbytérien-synodal exprime la volonté exigeante de vivre ensemble à l'intérieur de l'Eglise comme avec les autres Eglises locales et les synodes qui sont tous au service de l'Evangile.

Cette construction n'est pas récente, elle a près de 500 ans ! Elle date des premiers temps de la Réforme. Elle provient de ce que l'on appelle le « sacerdoce universel » En effet, Luther, un des tous premiers grands réformateurs, développe ce principe très tôt en affirmant : " *le baptême seul fait le chrétien. Tous nous sommes prêtres, sacrificateurs et rois. Tous nous avons les mêmes droits* (Manifeste à la nation allemande, 1520) cela signifie que c'est le peuple de Dieu en son ensemble qui rend Dieu présent au cœur du monde, laïcs ou pasteurs, tous nous sommes « ministres », c'est-à-dire chargés d'un ministère, celui de la diffusion de l'Evangile.

Pour comprendre le fonctionnement de nos Eglises, il faut avoir cette doctrine en tête, comme il faut connaître les bases de la Réforme adoptées dès 1559 par le premier synode national des Eglises. C'est ce que nous verrons dans un prochain numéro.

(A suivre)

Toutes les informations sur, la paroisse protestante du Bocage Normand se trouvent sur le site internet www.erf-bocage-normand.org et vous pouvez communiquer par courriel à contact.erf.bocage.normand@gmail.com

N'hésitez pas à nous joindre. VOUS SOUHAITEZ PRENDRE CONTACT ? Vous pouvez téléphoner tout simplement à notre pasteur au 02.31.69.01.25